

BP JEPS

Le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du 1° degré est remplacé par le BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

Ce qui change

- Pour former les élèves, il faut créer un centre de formation : déposer un dossier d'habilitation auprès du Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports. Le dépôt doit se faire au minimum 2 mois avant l'ouverture du centre de formation (voir liste des centres agréés ci-contre).

- La formation est basée sur l'alternance entre le centre de formation et le tuteur : il est prévu 980h de formation

- La formation est payante.

Pour entrer en formation

Le candidat doit passer des tests appelés « **exigences préalables à l'entrée en formation** ». Le contenu de ces tests est joint en annexe de ce journal. Chaque centre de formation peut ajouter à ces tests des tests de sélection à l'entrée en formation dans son établissement.

Les candidats admissibles sont convoqués pour un stage de positionnement où, pour chacun d'entre eux, est établi un parcours individuel de formation.

Le candidat devra, au cours de sa formation, satisfaire au passage de tests certifiant les U.C. La formation comporte 9 modules appelés U.C (*unité capitalisable*) + 1 U.C d'adaptation.

Cette dernière doit viser à une adaptation de la formation au secteur professionnel (technique, fonction, milieu, contexte...)

Liste des U.C

UC1 : EC (*être capable*) de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC2 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC3 : EC de préparer un projet ainsi que son évaluation

UC4 : EC de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité

UC5 : EC de préparer une action d'animation équestre

UC6 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre

UC7 : EC de mobiliser des connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres

UC8 : EC de conduire une action éducative en équitation

UC9 : EC de maîtriser les techniques liées aux activités équestres.

Pour plus de renseignement

CTR Jacques LELIEVRE : 06 30 50 49 26

CREA : 05 56 28 01 48 ou 05 56 16 25 44

Les Centres Agréés

C.F.A de Villeréal

Antenne des Métiers du Cheval

St Roch - 47210 Villeréal

Tél 05 53 40 44 40

Tests de sélection (clos)

I.F.2.E

5 Rue Jacqueline Auriol

33130 Bègles

Tél 05 56 49 41 33

Tests de sélection (clos)

I.N.F.A.C

36 Rue de Liège

64000 Pau

Tél 05 59 98 50 50

Tests de sélection (clos)

C.R.E.P.S Aquitaine

653 Cours de la Libération

33400 Talence

Tél 56 16 25 44 05

Tests de sélection : 3 au 5 janvier 2005

Lieu : UCPA de St Médard en Jalles

Dossier à retirer à partir du **15 novembre** auprès du CREPS ou du CREA et à déposer au plus tard le **30 novembre** au CREPS (653 avenue de la Libération - 33400 TALENCE).

Les candidats recevront nominativement une convocation indiquant les jours et horaires des tests aux « exigences préalables » et des tests de sélection pour l'entrée en formation au CREPS.